MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 19

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202619-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 20
Votants	……. 22

Objet : RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

2026. 19 / CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 15 janvier 2025, l'agent contractuel en poste à 50% à l'agence postale est également employé à 50% en renfort au service comptabilité pour remplacer un agent contractuel en arrêt maladie.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de cet agent en renfort au service comptabilité se termine le 28 février 2026.

Considérant la retraite progressive (temps partiel à 80%) d'un agent au service comptabilité et ressources humaines à compter du 1er mai 2026, il convient de créer un poste à 50% au service comptabilité afin de pallier au temps partiel de cet agent et à la charge de travail de plus en plus importante au service comptabilité.

Considérant qu'il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création d'un poste contractuel d'adjoint administratif à 50%, telle qu'indiquée ci-dessus à compter du 1er mars 2026, pour un an renouvelable ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de tous documents relatifs à la présente affaire.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire, Daniel BARRE